

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 juin 2019

Date de la convocation : 18 juin 2019

Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président

M. Gérard BANCHET, M. Frédéric BELMONTE, M. Manuel BELMONTE, M. Claude BOSIO, M. Lucien BRUYAS, M. Bernard CATELON, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Pascal CHAUMARTIN, M. Alain CLERC, Mme Thérèse COROMPT, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN, M. Pascal GERIN, Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Annick GUICHARD, M. Christian JANIN, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Mme Christiane JURY, M. Max KECHICHIAN, M. Sylvain LAIGNEL, M. Gérard LAMBERT, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Bernard LOUIS, M. Guy MARTINET, M. André MASSE, M. Jean-François MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Isidore POLO, M. Thierry QUINTARD, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES.

Ont donné pouvoir : M. Christophe BOUVIER à M. René PASINI, Mme Marie-Carmen CONESA à M. Jean-Yves CURTAUD, Mme Annie DUTRON à M. Michèle CEDRIN, Mme Martine FAÏTA à M. Jean-André THOMASSY, M. Daniel PARAIRE à M. Manuel BELMONTE, Mme Hermine PRIVAS à M. Claude BOSIO, Mme Maryline SILVESTRE à Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, M. Jacques THOIZET à Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN.

Absents : M. Adrien RUBAGOTTI, Mme Blandine VIDOR.

Secrétaire de séance : M. Bernard LINAGE.

OBJET : **COHESION SOCIALE** – Contrat de Ville : Programmation complémentaire 2019 du Contrat de Ville

Rapporteur : Thierry KOVACS

NOTE DE SYNTHÈSE

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a fixé les principes de la nouvelle politique de la ville et les nouveaux contrats de ville 2015-2020 en sont le cadre d'action.

Vienne Condrieu Agglomération porte le Contrat de Ville de l'agglomération du territoire en lien avec les partenaires signataires. Son objectif est de réduire les écarts entre les quartiers classés politique de la ville et le reste du territoire.

Dans ce cadre, il est proposé de soutenir financièrement, en complément de la programmation initiale 2019 votée lors du conseil communautaire du 12 février 2019, un certain nombre d'actions sélectionnées en fonction de leur inscription dans les objectifs du Contrat de Ville. Pour cette programmation, le total prévisionnel du soutien de Vienne Condrieu Agglomération s'établit au maximum à 57 283 €.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le comité de pilotage du Contrat de Ville du 29 janvier 2019,

VU l'avis de la commission cohésion sociale du 12 juin 2019,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE :

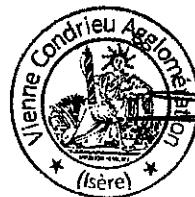
APPROUVE conformément au tableau ci-dessous, la mise en œuvre des dépenses au bénéfice des porteurs désignés.

N° Action	Opérateur	Intitulé	Accordé par Vienne Condrieu Agglomération
PCS-1-10	ACI RE-EMPLOI	Ecrivain public, le numérique à la rescousse des maux	4 000 €
PCS-3-33	Ecole de musique de Chasse	Chasse en lumières	4 300 €
PCS-3-34	Collège Georges Brassens	Le Collège de tous les parents	1 700 €
PCS-4-14	Mairie de Vienne	Enfants en surpoids	2 000 €
PCS-4-15	Mairie de Vienne	On bouge pour sa santé	3 000 €
PCS-4-17	Mairie de Pont Evêque	La prévention santé pour tous les âges	2 000 €
PCS-5-13	France Victime 38	Intervention d'un coordinateur social en gendarmerie de Vienne et au commissariat de Vienne	7 500 €
PCS-5-14	ADVIVO	Sécurisation des Résidences	16 000 €
PCS-5-15	Mairie de Vienne	Dépasser certains clivages entre les jeunes et les forces de l'ordre	4 772 €
PCS-5-16	Mairie de Pont Evêque	Médiation et pédagogie sur les espaces publics	4 511 €
PCRU-6-02	Mairie de Pont Evêque	Entretien du Plan des Aures	7 500 €
TOTAL DEMANDES			57 283 €

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 25 Juin 2019

Le Président certifie que la présente délibération
a été reçue par la Sous-Préfecture le - 1 JUIL. 2019
et a été publiée le - 1 JUIL. 2019



Pour extrait certifié conforme
Le Président,

Thierry KOVACS



Le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services

Claude BOUR

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat